



Écoles Européennes  
Bureau du Représentant du Conseil Supérieur

Secretariat General

Réf. : 1512-D-2002-fr-1

Orig. : F

**DECISIONS DE LA REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2002 A  
BRUXELLES**

---

Conseil supérieur des Ecoles européennes

## **II. b) Accords de financement**

Le Conseil supérieur approuve les accords de financement suivants :

EE de Luxembourg :

- Dexia Nordic Private Bank Luxembourg (ex BG Bank International SA)
- Bank Sarasin Benelux SA

EE de Karlsruhe :

- Eifer : European Institute for Energy Research
- PII Pipetronix
- L'Oréal Deutschland

EE d'Alicante

- Kappa Packaging BV

EE de Mol

- Philips Consumer Electronics
- Philip Morris Holland BV

EE de Culham

- Arval PHH
- Enterasys Networks
- Xerox Ltd
- Advanced Micro Devices

EE de Varese

- Military Peacekeeping mission headquarters Poland
- The New Zealand Merino company, Ltd

Brenntag

EE de Frankfurt-am-Main

- Deutsche Bank AG
- Dresdner Bank Kleinwort Wasserstein
- Agentur für International Investments
- Eumetsat
- Rentenbank
- Clifford Chance Pünder
- Metron
- Lafarg Zemet

## **POINTS A**

### **A. 1. Transfert d'un poste d'infirmière de Bruxelles I à Bruxelles III (2002-D-149-fr-2)**

Le Conseil supérieur décide qu'à partir du 1er janvier 2003, le nombre de postes d'infirmières à l'Ecole européenne de Bruxelles III passera de 0,5 à 1,5 – conformément à la décision déjà prise – et le nombre d'infirmières à l'Ecole de Bruxelles I passera de 2,5 à 1,7 au lieu de 1,5.

### **A. 2. Nomination des membres des Conseils d'inspection des cycles primaire et secondaire (2002-D-199-fr-1)**

Le Conseil supérieur nomme :

- Madame Michèle Leblanc, Inspectrice du cycle primaire en remplacement de M. Denis Hoffmann (1.9.2002)
- Madame Denis Rinderknech, Inspectrice du cycle secondaire en remplacement de M. Jacques Bersani (1.9.2002)
- Monsieur W Sexauer, Inspecteur du cycle secondaire en remplacement de M. Loos (1.10.2002)
- Monsieur S. O'hEili, Inspecteur du cycle primaire en remplacement de Mrs Mc Hugh (1.10.2002)

- Madame E. McAndrew, assistante de l'Inspecteur britannique du cycle secondaire, M. S. Bennett (1.9.2002).

Projet-pilote s'étalant sur deux années. Cette désignation n'entraîne aucune dépense supplémentaire.

### **A.3. Nomination du Président des Jurys du Baccalauréat européen 2003 (2002-D-339-fr-1)**

Le Conseil supérieur désigne comme Président des Jurys du Baccalauréat européen pour la session 2003

Monsieur Séamus McGuinness  
Education Department  
Trinity College  
IR – Dublin 2

### **A.4. Modification du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen relative à l'article 6.3.7.3 (2002-D-349-fr-1)**

Le Conseil supérieur décide de compléter l'article 6.3.7.3. du Règlement d'application comme suit :

Le matériel dont les candidats pourront disposer est précisé dans les dispositions particulières à chaque matière. En particulier, il est interdit d'introduire un téléphone portable/GSM dans la salle d'examen ».

Cette disposition serait d'application pour la session 2003 du Baccalauréat européen.

### **A.5. Inventaire (2002-D-359-fr-1)**

Le Conseil supérieur approuve la modification suivante aux « Modalités d'exécution du règlement financier » : Article 55 : **420** au lieu de 200.

## **POINTS B**

### **1. Création des postes de Directeur-Adjoint du cycle secondaire aux Ecoles européennes d'Alicante et de Frankfurt-am-Main (2002-D-129-fr-2)**

Le Conseil supérieur décide, à l'unanimité, la création des deux postes de Directeur-Adjoint du cycle secondaire aux Ecoles européennes d'Alicante et de Frankfurt-am-Main à la rentrée 2003/2004.

### **2. Mutations éventuelles d'Adjoints du cycle secondaire suite à la création des postes d'Adjoints du cycle secondaire des Ecoles européennes d'Alicante et de Frankfurt-am-Main ainsi qu'à la vacance de poste prochaine à Luxembourg (2002-D-3610-fr-1)**

Le Conseil supérieur décide de :

- a) nommer M. Weiland, Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Alicante au 1.9.2003 (actuellement Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Culham)
- b) nommer M. T. Zijlstra, Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Frankfurt-am-Main au 1.9.2003 (actuellement Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Mol)
- c) nommer M. Pedersen, Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Culham au 1.9.2003 (actuellement Directeur-Adjoint du cycle secondaire à Bergen).

### **3. Interprétation à apporter au Chapitre III du document concernant le profil et la désignation du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint des Ecoles européennes (2002-D-3710-fr-1)**

Le Conseil supérieur décide d'adopter le nouveau paragraphe 8 du Chapitre III du Règlement relatif au profil et la désignation du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint :

« Après l'interrogation de tous les candidats par le Comité de sélection, celui-ci procède à un vote secret portant sur l'ensemble des candidats. Chaque membre du Comité dispose d'une voix. Le Comité présente ensuite au Conseil supérieur le classement des candidats selon le nombre de voix recueilli par chacun. Si deux candidats ou plus se trouvent à égalité de voix, il faut en faire mention. En outre, le Comité doit présenter au Conseil supérieur un rapport sur les candidats et sur le déroulement de l'ensemble de la séance ».

### **4. Création d'une quatrième Ecole européenne à Bruxelles (2002-D-3910-fr-1)**

Le Conseil supérieur est convaincu de la nécessité de la création de la quatrième Ecole européenne à Bruxelles. Le document présenté au Conseil supérieur ne comporte pas suffisamment d'éléments budgétaires lui permettant de prendre une décision.

Il donne mandat au Secrétaire Général en collaboration avec la Commission d'élaborer :

- Un plan pluriannuel de financement et garantie de financement de la Commission, afin que le Conseil supérieur puisse prendre une décision basée sur un budget connu par tous
- Une projection de sections linguistiques à créer,
- Une révision de la répartition des élèves potentiels entre sections linguistiques
- Des données chiffrées fiables concernant le développement du personnel.

### **6. Augmentations des droits d'inscription : années scolaires 2003/2004 à 2006/2007 (2002-D-139-fr-2)**

Le Conseil supérieur approuve la proposition de compromis avec 12 voix pour, 4 voix contre : Espagne, Grèce, Italie, Portugal, qui tend à adapter des droits d'inscription normaux et de droits d'inscription spécifiques (NATO/NAMSA). Ils se limiteront aux années scolaires 2003/2004 et 2004/2005 /

a) annulation de la décision qu'il a prise le 17 juin 1994 en procédure écrite de limiter l'augmentation des frais de scolarité à 15 % par an.

b) Détermination du montant des frais de scolarité pour les années 2003/2004 :

CYCLES	2003/2004	2004/2005
Maternel	1.886,00 €	2.093,46 €
Primaire	2.622,05 €	2.910,48 €
Secondaire	3.578,19 €	3.971,79 €

c) Détermination des frais de scolarité spécifiques pour l'OTAN et la NAMSA pour les années scolaires 2003/2004 à Bruxelles et à Luxembourg, comme suit :

CYCLES	2003/2004	2004/2005
Maternel	3.772,00 €	4.186,92 €
Primaire	5.244,,10 €	5.820,96 €
Secondaire	7.156,38 €	7.943,58 €

d) application du taux d'inflation moyen communautaire aux montants mentionnés aux points b) et c) ci-dessus.

**7. a) Rapport du Comité administratif et financier au Conseil supérieur concernant l'amélioration de la procédure budgétaire (2002-D-1410-fr-1)**

**b) Lettres des Directeurs des Ecoles européennes (2002-D-6810-fr-1)**

Le Conseil supérieur approuve les propositions du Comité administratif et financier et note la réserve de la délégation de l'Organisation européenne des Brevets.

Le document 2002-D-1410-fr-1 figure en Annexe.

**8. Budget supplémentaire et rectificatif 5/2002 pour Bruxelles II (2002-D-4110-fr-1)**

Le Conseil supérieur approuve le budget supplémentaire et rectificatif 5/2002 pour l'Ecole européenne de Bruxelles II :

Ligne budgétaire	Montant en €
60 1001 -Traitement de base	56.000
60 1004 - Allocation différentielle	60.000
60 1202 – Chargés de cours	67.000

## **MANDAT**

Le Conseil supérieur donne mandat au Secrétaire Général, en collaboration avec la Commission d'élaborer :

- Un plan pluriannuel de financement et garantie de financement de la Commission, afin que le Conseil supérieur puisse prendre une décision basée sur un budget connu par tous.
- Une projection de sections linguistiques à créer
- Une révision de la répartition des élèves potentiels entre sections linguistiques.
- Des données chiffrées fiables concernant le développement du personnel.